

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2020-280

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 25 mai 2020 portant délégation de signature au profit du conseiller municipal délégué à la Police Municipale, Monsieur Patrick CREVEL,
VU la demande formulée par l'entreprise SATO sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement avenue Conseil et rue St Patrice à l'occasion de travaux d'extension gaz et de renouvellement de gaz, fouille sous trottoir et chaussée,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 1er septembre au 30 septembre 2020,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par chaussée rétrécie et le stationnement sera interdit du 1er septembre au 30 septembre 2020 :

- Avenue Conseil, du numéro 13 au numéro 19 et face au numéro 49,
- Rue St Patrice du numéro 14 au numéro 32, au droit des travaux

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SATO.

Article 3 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 4 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quatre août deux mille vingt.

Pour le Maire et par délégation

Patrick CREVEL
Conseiller municipal délégué à la Police Municipale

